

favoriser les personnels susceptibles d'encadrer les centres de vacances de l'AFEH.

- Mettre à disposition, si possible, une salle dans chaque département, pour les réunions AFEH.
- Faire savoir qu'il est possible de confier des travaux et achats de service à l'ESAT de Nuits St Georges, conformément à l'accord national de La Poste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ou d'inaptitude au poste de travail.
- Faciliter la sensibilisation des Postiers par la diffusion d'informations sur les actions menées par l'Association, notamment par l'invitation de l'AFEH à une réunion annuelle du réseau des assistants sociaux à laquelle seront conviés les Médecins de Prévention et en utilisant les différents supports d'information de la direction Isère-Savoie :
  - o Infos-poste
  - o Espace Temps Communication
  - o Jourpost
  - o Réunion d'information
- Faciliter la diffusion du calendrier de l'AFEH dans les entités de la DOTC Isère-Savoie en autorisant leur accès aux adhérents de l'AFEH entre début novembre et fin décembre de chaque année. Les modalités devront être fixées avec les Directeurs d'Etablissement concernés.

### **Article 3 : Engagement de l'AFEH**

L'AFEH s'engage à :

- Répondre favorablement aux demandes des postiers relevant de sa compétence confrontés au problème du handicap de leur enfant.
- Apporter un soutien à la DOTC lors de l'intégration de travailleurs handicapés et intervenir, en lien avec le Directeur, sur les sites concernés par l'embauche pour favoriser l'intégration au sein de l'équipe.
- Remettre de la documentation aux agents.
- Apporter un soutien moral et matériel aux parents d'enfants handicapés.
- Accompagner et faciliter les démarches.
- Mettre en relation les familles avec les établissements spécialisés partenaires de l'AFEH.
- Rassembler les familles bénévoles.